

# SÉANCE extraordinaire

LE 11 mai 2017

---

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 mai 2017, à 12 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS :** Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Richard Duguay et Christian Dea.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

**EST ABSENT :** Monsieur le conseiller Gilles Daraîche.

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### 170511.117 SIGNATAIRES – CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT l'accord de principe exprimé par le Conseil municipal relatif au renouvellement de la convention collective des employés de la ville de Chandler sauf pour le point en lien avec la sécurité d'emploi de la coordonnatrice culturelle;

CONSIDÉRANT que la partie syndicale est favorable au projet qui lui a été déposé et accepte de reporter le point référant à la sécurité d'emploi de la coordonnatrice culturelle puisque la ville de Chandler procèdera au calibrage de ce poste et sera en meilleure position pour évaluer et ensuite statuer sur la sécurité d'emploi à accorder à ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Chandler, la nouvelle convention collective pour la période le 1er janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170511.118 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-198-2017  
CONCERNANT LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX  
RELIÉS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, ET UN  
EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 455 000 \$ À CES FINS**

ATTENDU que la Ville de Chandler souhaite réaliser certains travaux et études sur ses infrastructures municipales;

ATTENDU que les coûts relatifs à ces travaux sont estimés à 455 000 \$ ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-198-2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**170511.119 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 12 h 06.

**VILLE DE CHANDLER**

---

**Louissette Langlois**  
Maire

---

**Roch Giroux,**  
Directeur général et greffier